



Reprise ou congés après un accident de travail de moins de 30 jours

Par **Erzebeth**, le **23/05/2019** à **13:18**

Bonjour, je suis en CDD de 3 mois se terminant le 03 juin 2019. Le 13 mai dernier j'ai eu un accident de travail déclaré le jour même. Aujourd'hui (23/05) je sors de chez mon médecin qui me signale la fin de mon arrêt de travail. Je préviens mon chef qui me demande de venir travailler demain alors que j'étais normalement encore en congés. Ai-je le droit de refuser ? Faut-il fournir un justificatif quelconque ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement